

Paris, le 29 octobre 2007

Protocole d'accord

Conclu entre

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

Et

L'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France,
L'Inter Syndicat National Autonome Représentatif des Internes de Médecine Générale,
L'Inter Syndicat National des Internes des Hôpitaux,
L'Inter Syndicat National des Chefs de Clinique Assistants,
Le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes.

Article 1

ARTICLE 33

A l'article L.162-5 du Code de la Sécurité Sociale, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

20° « les mesures d'adaptation, notamment incitatives, des dispositions de l'article L-162-14-1 et du présent article applicables aux médecins en fonction du niveau de l'offre en soins au sein de chaque région dans les zones au sens du 1° de l'article L. 162-47. Ces modalités sont définies après concertation des organisations les plus représentatives des étudiants en médecine, des internes, des chefs de clinique, et des médecins récemment diplômés ou installés par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie.»

Exposé des motifs

La répartition inégale des médecins sur le territoire et les problèmes actuels et à venir d'accès aux soins de nos concitoyens sont une réalité admise par tous.

Le Gouvernement entend contribuer à résoudre ce délicat problème dans le respect du principe fondamental de la liberté d'installation, en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé et acteurs concernés. Dans ce contexte, soucieux de respecter les engagements pris avec les représentants des étudiants, internes, chefs de clinique et jeunes médecins, il exclut tout déconventionnement et non-conventionnement. C'est ce qu'exprime cet amendement qui remplace l'article 33.

L'objectif est d'inviter à une négociation globale sur l'évolution de l'organisation de l'offre de soins et de l'implantation des médecins sur le territoire. La mesure trouve donc sa place dans une réflexion structurelle sur l'organisation des soins.

Des états généraux de l'organisation de la santé réuniront, à compter de janvier 2008, l'ensemble des professionnels concernés. Ils seront pilotés par le professeur Yvon BERLAND, président de l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Une attention toute particulière sera portée aux aspirations légitimes des médecins en formation et des jeunes médecins à une pratique renouvelée et une meilleure qualité de vie.

Les conclusions des états généraux, formulées et validées en concertation avec les organisations les plus représentatives des étudiants en médecine, internes, chefs de cliniques, et médecins récemment diplômés ou installés, seront transmises par la ministre à l'UNCAM, à titre de cadrage pour les négociations conventionnelles nécessaires.

Les mesures incitatives devront être privilégiées.

Article 2

Des états généraux de l'organisation de la santé se tiendront à partir de janvier 2008 sous la présidence du Professeur Yvon Berland et de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Leur périmètre et leur organisation seront définis en novembre et décembre 2007 en concertation avec les organismes sus cités.

Les conclusions des états généraux, seront formulées et validées par les organismes sus-cités. Elles seront transmises par la ministre à l'UNCAM, à titre de cadrage pour les négociations conventionnelles nécessaires.

Article 3

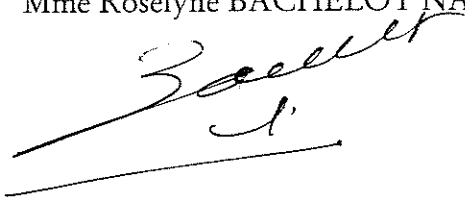
Les représentants des organismes sus cités appellent à la suspension immédiate du mouvement de grève.

Article 4

Est rappelé en annexe la position de la ministre et du gouvernement sur l'amendement 52 déposé par le rapporteur de la commission des affaires culturelles le vendredi 26 octobre 2007.

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

Mme Roselyne BACHELOT NARQUIN



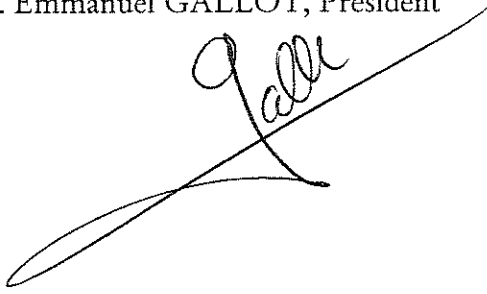
Pour l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

M. Charles MAZEAUD, Président



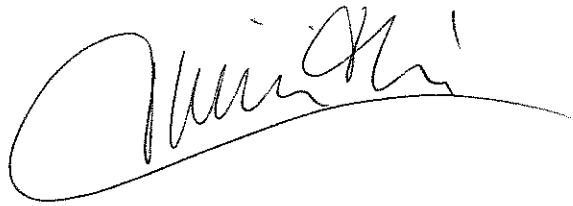
Pour l'inter syndicat national Autonome Représentatif des Internes de Médecine Générale

M. Emmanuel GALLOT, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'GalLOT', written over a long horizontal line that extends to the left and curves downwards.

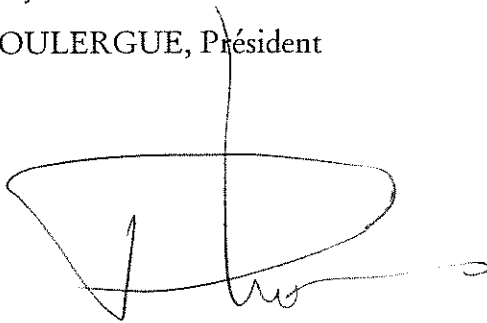
Pour l'Inter Syndicat National des Internes des Hôpitaux

M. Olivier MIR, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MIR', written over a long horizontal line that curves upwards at the end.

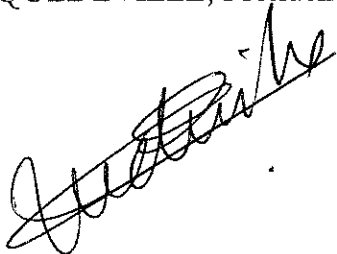
Pour l'Inter Syndicat National des Chefs de Clinique Assistants

M. Pierre LOULERGUE, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LOULERGUE', written over a long horizontal line that curves downwards.

Pour le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes

M. Fabien QUEDEVILLE, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'QUEDEVILLE', written over a long horizontal line that curves downwards.